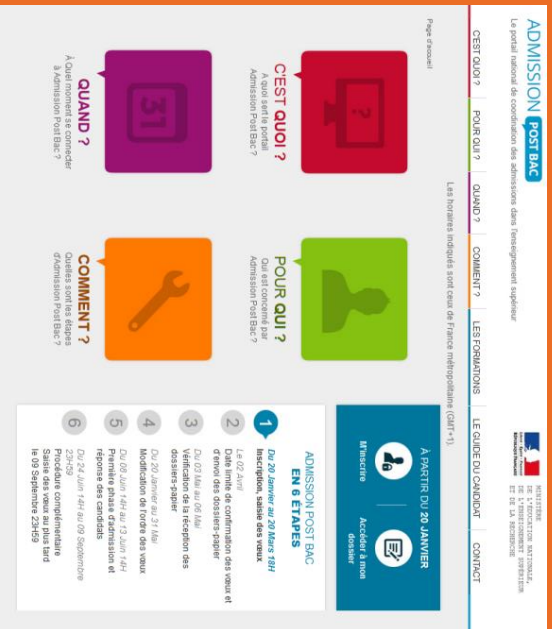




En
Terminale
choisir son
orientation

Portail unique
Admission Post-Bac

Portail unique

www.admission-postbac.fr

ADMISSION POST BAC

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur



CEST QUOI ? POUR QUI ? QUAND ? COMMENT ? LES FORMATIONS LE GUIDE DU CANDIDAT CONTACT

Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1).

Page d'accueil



C'EST QUOI ?

À quoi sert le portail Admission Post Bac ?



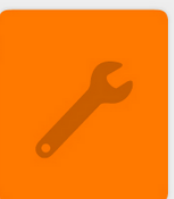
POUR QUI ?

Qui est concerné par Admission Post Bac ?



QUAND ?

À quel moment se connecter à Admission Post Bac ?



COMMENT ?

Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac ?

À PARTIR DU 20 JANVIER

 **Inscrire** |  **Accéder à mon dossier**

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

- 1** Du 20 janvier au 20 mars 18h
Inscription, saisie des vœux
Le 02 Avril
- 2** Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers-papier
Du 03 Mai au 06 Mai
- 3** Vérification de la réception des dossiers-papier
Du 20 janvier au 31 Mai
- 4** Modification de l'ordre des vœux
Du 06 juin 14h au 13 juin 14h
- 5** Première phase d'admission et réponse des candidats
Du 24 juin 14h au 09 septembre 23h59
- 6** Procédure complémentaire Saisie des vœux au plus tard le 09 septembre 23h59

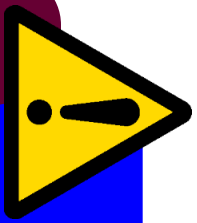
procédure

de recueil et de gestion des candidatures

PRINCIPALES FORMATIONS CONCERNÉES

Formations pour lesquelles la candidature sur le portail est obligatoire

- ⇒ **BTS** (Brevet de technicien supérieur) **publics et privés sous contrat**
- ⇒ **BTSA** (Brevet de technicien supérieur agricole) **publics et privés sous contrat**
- ⇒ **DUT** (Diplôme universitaire de technologie)
- ⇒ **DCG** (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
- ⇒ **DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique**
- ⇒ **CPGE** (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles)
- ⇒ **1^{ères} années de Licence en université (L1)**
- ⇒ **1^{ère} année commune aux études de santé** (médecine, odontologie, sage-femme, pharmacie)
- ⇒ **Formations d'Ingénieurs Post-Bac**
- ⇒ **Écoles Nationales Supérieures d'Architecture**
- ⇒ **Écoles Nationales d'art**
- ⇒ **Certaines formations commerciales d'établissements consulaires**
- ⇒ **MAN** (Classes de mise à niveau Hôtellerie)
- ⇒ **MANAA** (Classes de mise à niveau Arts Appliqués)
- ⇒ **Certaines formations paramédicales et sociales**



Attention !

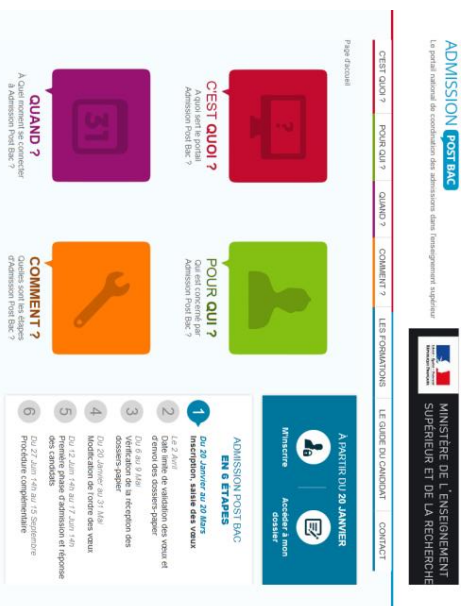
**Pour les formations hors site APB
s'adresser directement aux établissements
pour connaître les modalités de candidature**

Consultez



Cette brochure académique est distribuée gratuitement dans les établissements.
Elle est téléchargeable sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr





Le site permet de...

➔ S'INFORMER



○ à partir du 1er décembre 2016



➔ GERER SES CANDIDATURES



○ à partir du 20 janvier 2017



S'informer sur la procédure APB



GUIDE DU CANDIDAT

**à télécharger sur le portail
&
à consulter impérativement**

[CEST QUOI ?](#)

[POUR QUI ?](#)

[QUAND ?](#)

[COMMENT ?](#)

[LES FORMATIONS](#)

[LE GUIDE DU CANDIDAT](#)

[CONTACT](#)

[Page d'accueil > Guides](#)

Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1).

GUIDES

Bacs français



(Format pdf, 1.26Mo)

Bacs européen



(Format pdf, 1.25Mo)

Bacs étrangers



(Format pdf, 1.20Mo)

Les guides sont au format PDF. Pour pouvoir les visualiser vous devez disposer d'un logiciel capable d'afficher des fichiers pdf. Si vous n'en disposez pas, nous vous conseillons Adobe Acrobat Reader qui contient un plug-in permettant de visualiser plus facilement des fichiers pdf directement à partir de votre navigateur Web. Ce logiciel est disponible gratuitement, vous pouvez le télécharger directement à partir de l'icône ci-dessous.



À PARTIR DU 20 JANVIER



M'inscrire



Accéder à mon dossier

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

1

Du 20 Janvier au 20 Mars 18H
Inscription, saisie des vœux

2

Le 02 Avril
Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers-papier

3

Du 03 Mai au 06 Mai
Vérification de la réception des dossiers-papier

4

Du 20 Janvier au 31 Mai
Modification de l'ordre des vœux

5

Du 08 Juin 14H au 13 Juin 14H
Première phase d'admission et réponse des candidats

6

Du 24 Juin 14H au 09 Septembre 23H59
Procédure complémentaire
Saisie des vœux au plus tard le 09 Septembre 23H59

Les 4 grandes étapes

de la procédure d'admission



1 **1^{ère} étape** ➔ **du 20 janvier au 20 mars**
Saisie des candidatures



2 **2^{ème} étape** ➔ **jusqu'au 2 avril**
Constitution des dossiers et confirmation des candidatures



3 **3^{ème} étape** ➔ **du 8 juin au 19 juillet**
Propositions d'admission et réponses des candidats



4 **4^{ème} étape** ➔ **calendrier variable suivant les établissements**
Inscription administrative



Portail unique
www.admission-postbac.fr

➤ 1^{re} étape

- 1 Création du dossier électronique**
- 2 Saisie et classement des vœux**



Avant le 20 mars 18h

- ➊ **Création du dossier électronique**
- ➋ **Cliquer sur PREMIERE VISITE et compléter les renseignements demandés**
- ➌ **Le candidat reçoit un NUMERO DE DOSSIER et un CODE CONFIDENTIEL**
- ➍ **qui seront demandés à chaque connexion**

2 Saisie et classement des vœux



1 saisie des candidatures

24 demandes maximum

12 vœux par type de formation (CPGE, Licence, DUT, BTS...)

1 vœu = 1 formation dans 1 établissement

2 classement des vœux par ordre de préférence

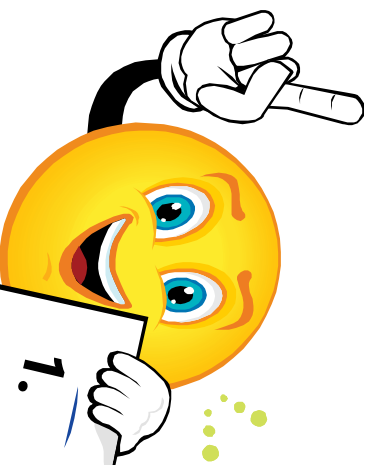
Chaque fois qu'une formation est enregistrée, un message demande de **la classer** dans la liste ordonnée de vœux

Classement des vœux



Il est possible de modifier

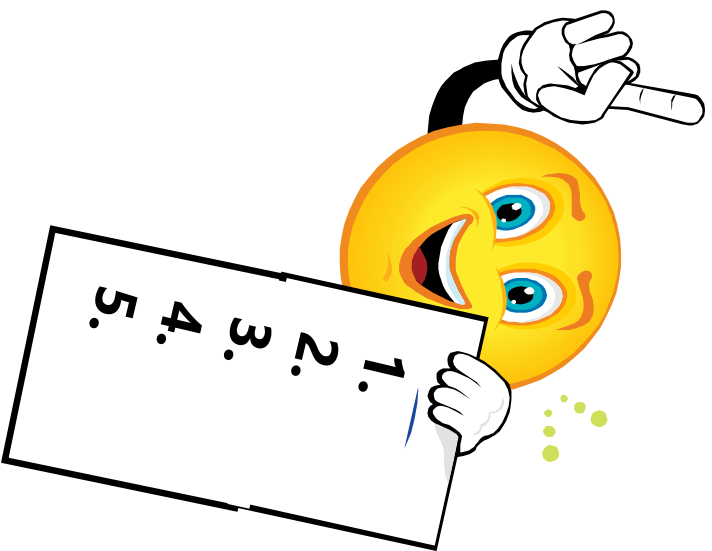
**l'ordre de classement des vœux
jusqu'au 31 mai**



Les vœux sont classés par ordre de préférence
uniquement en fonction des souhaits et du projet de l'élève
sans autocensure, ni calcul quant à ses chances d'être retenu

AUCUN ETABLISSEMENT N'AURA CONNAISSANCE DE L'ORDRE DES VOEUX

Classement des vœux



Attention à l'ordre des vœux :

**Si un candidat reçoit une proposition d'admission,
la meilleure possible par rapport à sa liste de vœux,
les vœux moins bien classés s'annulent automatiquement.**

NOUVEAU : Formations en apprentissage

Les candidatures pour les formations en apprentissage

- sont traitées dans une **rubrique distincte**
- peuvent être saisies **du 20 janvier jusqu'à la fin de la procédure** (25 septembre)
- n'ont pas à être classées

Procédure à suivre lorsque le candidat obtient un
contrat d'apprentissage :

- Le candidat transmet le contrat à l'établissement
- L'établissement enregistre le contrat
- Le candidat reçoit une proposition d'admission
- Le candidat accepte ou non cette proposition

Portail unique
www.admission-postbac.fr

➤ 2^e étape

Constitution des dossiers de candidature
Confirmation des vœux

➤ au plus tard le 2 avril

➤ 2^e étape **au plus tard le 2 avril**

1 Compléter les candidatures :
Notes, CV, lettre de motivation...

2 Confirmer chacun des vœux

 Un vœu confirmé ne peut être supprimé



au plus tard le 2 avril

Formations sélectives ⇒ DOSSIER

BTS / BTSA, DUT, DCG, CPGE, DTS, DMA, Formations d'ingénieurs, Ecoles d'Architecture, MAN Hôtellerie, MAN Arts Appliqués, quelques L1...

Formations non sélectives ⇒ pas de DOSSIER

La plupart des 1^{ère} année de Licence en université (L1)

1^{ère} année commune aux études de santé (PACES)

Formations non sélectives



Certaines L1 et PACES non sélectives possèdent cependant une capacité d'accueil limitée

Les étudiants sont alors classés automatiquement avec les priorités suivantes :

- ➔ secteur de l'académie
- ➔ rang du vœu



consulter la rubrique « **Détails** » du vœu

Portail unique

www.admission-postbac.fr

➤ 3^e étape

**Propositions d'admission
& réponses des candidats**

➤ 3^e étape

à partir du 8 juin

Propositions d'admission et réponses des candidats



➤ phase 1 8 juin 14h → 13 juin 14h

➤ phase 2 26 juin 14h → 1^{er} juillet 14h

➤ phase 3 14 juillet 14h → 19 juillet 14h

Au cours de chacune de ces 3 phases, il sera demandé aux candidats de répondre si une proposition leur est faite.

Ils disposent d'un délai de 5 jours pour répondre.

Modalités de réponse des candidats

➤ 3^e étape

4 réponses possibles

OUI définitif
OUI MAIS
NON MAIS
DÉMISSION générale



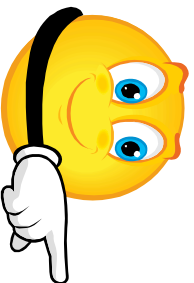
ATTENTION !

Tant que le candidat n'a pas répondu « **OUI définitif** » à une proposition, il doit se connecter sur son dossier électronique à chaque phase de proposition.

Sans réponse de sa part dans les délais imposés, il sera automatiquement démissionné.

Portail unique
www.admission-postbac.fr

➤ **3^e étape**



SIMULATION

vœux saisis sur le site

V1 CPGE Eco & Com, Champollion GRENOBLE

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

V4 DUT Tech de Co, IUT GRENOBLE

V5 DUT Tech de Co, IUT VALENCE

V6 L1 Eco & Gestion, UPMF GRENOBLE

V7 BTS Commerce int., L. Michel GRENOBLE

PHASE 1

8 juin → 13 juin

Refusé

par l'établissement

V1 CPGE Eco & Com, Champollion GRENOBLE

- En attente

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

- En attente

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

Refusé

par l'établissement

V4 DUT Tech de Co, IUT GRENOBLE

Formation

PROPOSÉE

V5 DUT Tech de Co, IUT VALENCE

- Suppression

V6 L1 Eco & Gestion, UPMF GRENOBLE

- Suppression

V7 BTS Commerce int., L. Michel GRENOBLE

OUI
définitif

PHASE 1

8 juin → 13 juin

**Formation
PROPOSÉE**

→ **V5** DUT Tech de Co, IUT VALENCE

→ **OUI**
définitif



J'accepte cette proposition.

Aucune autre proposition ne me sera faite.

Je ne participe pas à la phase suivante.

PHASE 1

8 juin → 13 juin

Refusé

par l'établissement

V1 CPGE Eco & Com, Champollion GRENOBLE

- En attente

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

- En attente

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

Refusé

par l'établissement

V4 DUT Tech de Co, IUT GRENOBLE

Formation**PROPOSÉE**

V5 DUT Tech de Co, IUT VALENCE

- Suppression

V6 L1 Eco & Gestion, UPMF GRENOBLE

- Suppression

V7 BTS Commerce int., L. Michel GRENOBLE

PHASE 1

8 juin → 13 juin

- En attente →

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

- En attente →

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

**Formation
PROPOSÉE** →

V5 DUT Tech de Co, IUT VALENCE

**OUI
mais**

J'accepte cette proposition pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour les formations en meilleure position dans mon classement.



Je participe **obligatoirement** à la 2^{ème} phase

PHASE 2

26 juin → 1^{er} juillet

- En attente →

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

~~Formation~~
PROPOSÉE →

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

- Suppression →

V5 DUT Tech de Co, IUT VALENCE

4 choix
possibles**OUI**
définitif

ou

OUI mais

ou

NON mais

ou

Démission
générale

PHASE 2

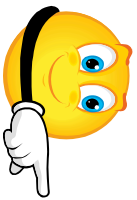
26 juin → 1er juillet

- En attente →

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

**Formation
PROPOSÉE** →

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

OUI mais

J'accepte cette proposition pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour mon vœu en meilleure position dans mon classement.



Je participe **obligatoirement** à la 3^{ème} phase

PHASE 3

14 juillet → 19 juillet

Pas de nouvelle proposition

2 choix
possibles

Procédure
normale achevée

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

Formation
PROPOSÉE

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

OUI
définitif

ou

Démission
générale



J'accepte cette proposition



PHASE 1

8 juin → 13 juin

Refusé

par l'établissement

V1 CPGE Eco & Com, Champollion GRENOBLE

- En attente →

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

- En attente →

V3 DUT Info-Com, IUT GRENOBLE

Refusé

par l'établissement

V4 DUT Tech de Co, IUT GRENOBLE

Formation

PROPOSÉE

V5 DUT Tech de Co, IUT VALENCE

- Suppression →

V6 L1 Eco & Gestion, UPMF GRENOBLE

- Suppression →

V7 BTS Commerce int., L. Michel GRENOBLE



PHASE 1

8 juin → 13 juin

-En attente→

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

-En attente→

V3 DUT Info-Com Publicité, IUT GRENOBLE

**Formation
PROPOSÉE**→

V5 DUT Tech de Co, IUT VALENCE

**NON
mais**

Je refuse la formation proposée, mais je
maintiens ma candidature pour les formations mieux
placées dans le classement de mes vœux.



Je participe à la 2ème phase.



PHASE 2

26 juin → 1er juillet

- En attente →

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

- En attente →

V3 DUT Info-Com Publicité, IUT GRENOBLE

Pas de nouvelle proposition

Je participe à la 3^{ème} phase



NON MAIS

PHASE 3

14 juillet → 19 juillet

Pas de nouvelle proposition

Procédure
normale achevée

V2 CPGE Eco & Com, C. Vernet VALENCE

Procédure
normale achevée

V3 DUT Info-Com Publicité, IUT GRENOBLE



**Je n'ai pas de nouvelle proposition et
je ne peux plus être admis sur la
proposition que j'ai refusée.**

DEMISSION GENERALE



Je renonce à tous mes vœux.

**Je ne suis plus candidat aux
formations de ma liste de vœux.**

Portail unique
www.admission-postbac.fr

Procédure complémentaire



Du 27 juin au 25 septembre

**Je peux candidater sur des formations
dans lesquelles il reste des places vacantes,**

notamment :

- Si j'ai oublié de me porter candidat avant le 20 mars**
- Si je n'ai eu aucune proposition d'admission sur mes candidatures**

Portail unique
www.admission-postbac.fr

➤ 4^e étape

Inscription administrative

Après avoir accepté une proposition
je dois effectuer mon

inscription auprès de l'établissement

Formalités propres à chaque établissement
suivre les instructions sur le site ou contacter l'établissement

L'obtention du bac est indispensable pour s'inscrire dans la plupart des formations

En cas de problème :

ADMISSION **POST BAC**

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur



				CONTACT/MES MESSAGES	INFORMATION	DÉCONNEXION
INSCRIPTION	SCOLARITÉ	VOEUX	ADMISSION (N)			
IDENTITÉ	ETAT CIVIL	COORDONNÉES	CODE CONFIDENTIEL	ADRESSE E-MAIL	REPRÉSENTANTS	CRITÈRES SOCIAUX
						SPORTIF ARTISTE